

Chers collègues,

Vous avez tous appris par différentes voies que notre UFR d'économie est dans une situation critique qui ne nous permettra pas d'assurer la rentrée 2013 si nous ne réagissons pas.

J'ai informé tout au long de l'année les membres du conseil d'UFR sur la gravité de la situation, tout comme j'ai alerté l'équipe de direction de l'université sur les conséquences prévisibles de ses arbitrages budgétaires, qui viennent s'ajouter au durcissement de l'environnement réglementaire défini par le MESR.

Je vous écris pour que chacun dispose d'informations objectives plutôt que de rumeurs sur cette situation, et sur la nature du plan de rigueur que je compte proposer au conseil d'UFR pour y faire face.

Etat des lieux

Nous sommes confrontés à la situation suivante :

- interdiction par le MESR d'employer des étudiants non doctorants comme chargés de TD vacataires (perte de 2820 HETD)
- gels de postes de PR et MCF (perte de 596 HETD)
- suppression de postes d'ATER (perte de 1056 HETD)

Ces mesures, très partiellement compensées au niveau des postes de PRAG (nous avons obtenu un poste de PRAG dans les 35 postes créés par le Ministère et le dégel du poste d'un collègue parti en retraite en 2012, soit au total 768 HETD), se traduisent par une perte de **3700 HETD, soit plus de 10% de notre potentiel d'enseignement.**

De plus, cette perte est très concentrée sur les enseignements de TD en licence, concernés notamment par la disparition des chargés de TD étudiants non doctorants et la diminution des postes d'ATER. En effet, les mesures prises correspondent à une perte de potentiel d'enseignement en TD de licence de **3100 HETD, soit 25% de notre potentiel d'enseignement dans ce domaine.**

Nécessité de s'adapter à ce nouveau contexte

Une première réponse consisterait à dire que nous ne sommes pas responsables de cette situation et à demander à l'équipe de direction de l'université de faire elle-même les arbitrages au sein de l'UFR. Cette réponse serait pour moi la pire des solutions parce que, **l'université étant maintenant sous tutelle du rectorat**, ce sont en fin de compte les services du rectorat qui arbitreront. Or le rectorat nous a montré constamment que son principal souci était de continuer à nous obliger à prendre un grand nombre d'étudiants en L1, sans tenir compte de notre capacité d'accueil. La conséquence serait que les coupes seraient faites dans les masters, et que nous nous transformerions très rapidement en un collège universitaire dépensant sans compter pour la licence et se séparant d'une grande partie de ses masters. Cette politique du pire se retournerait contre nous très rapidement. Par conséquent, je ne peux me résoudre à suivre ceux qui, éventuellement, souhaiteraient que nous attendions que l'équipe de direction de l'université décide pour nous les arbitrages au sein de l'UFR.

Proposition d'un plan de rigueur

La réponse que je propose est de répartir le poids des nouvelles contraintes sur l'ensemble de nos programmes d'enseignement, CM et TD, en licence et en master. Cependant je me refuse à couper nos TD de licence de 25%, et le plan que je vais proposer au conseil d'UFR visera à faire

environ la moitié du chemin par des suppressions de TD, l'autre moitié étant réalisée par des transferts de ressource des masters (et pour une petite partie des CM de licence) vers les TD de licence. La contrepartie de cet effort en faveur de la licence est que de nombreux cours et TD de Master seront supprimés et que la quasi-totalité des enseignants-chercheurs de l'UFR devra faire moins de cours, notamment en master, et plus de TD, notamment en licence. Les ordres de grandeur que je proposerai seront les suivants en ce qui concerne les TD de licence :

Heures de TD en licence	2012/13	%	2013/14	%
vacataires	4600	37%	1800	17%
DO, ATER	5600	45%	4900	46%
PR, MCF, PRAG	2200	18%	4000	37%
Total	12400	100%	10700	100%

Selon ce scénario, la perte d'heures de TD en licence sera donc compensée, en termes de service rendu aux étudiants, par une amélioration de la qualité puisque les proportions de vacataires et d'enseignants titulaires seront inversées.

Les détails ne sont pas arrêtés, et ils devront être discutés par le Conseil d'UFR, qui est l'instance légitime où les arbitrages doivent se faire, mais les grandes lignes seront les suivantes :

- Traduction du passage du 2^{ème} semestre de 13 à 12 semaines dans le calendrier voté par le CA par une réduction proportionnelle du volume horaire de tous les CM du L au M1 (environ 200 HETD d'économies)
- Fermeture ou suspension de tous les cours à moins de 10 inscrits pédagogiques sur les 2 dernières années, ce qui est une mesure que le président a demandé aux directeurs d'UFR de prendre (environ 770 HETD d'économies).
- Rationalisation des cours d'options de L3 et de M1 (environ 740 HETD d'économies)
- Fermeture de TD en M1 quand ces TD sont adossés à des cours dont l'effectif ne représente que un ou deux groupes de TD (environ 270 HETD d'économies)
- Réforme du C2i (environ 360 HETD d'économies)
- Réduction du volume horaire des TD en licence, hors C2i (environ 1360 HETD d'économies)

Ces grandes masses ne sont pas figées, et les membres du Conseil d'UFR pourront faire des propositions alternatives, mais il m'a semblé important que chacun d'entre vous ait une idée juste des enjeux des discussions à venir.

Calendrier

Un scénario précis sera communiqué aux membres du conseil d'UFR avant le 26 avril. Il sera discuté et devra conduire à un vote le 15 mai. Ce plan de rigueur sera ensuite transmis à la présidence pour examen et votes par le CEVU et le CA si possible juin.

Note sur la situation particulière des ATER

La suppression de nombreux postes d'ATER, dont 11 pour l'UFR02, est une mesure très dure en ce qui concerne nos doctorants puisque, une fois les renouvellements automatiques accordés, il y aura peu de place pour les doctorants candidats à une première année d'ATER. Je ne peux donc, avec beaucoup de regret, que conseiller à nos doctorants en fin de contrat de chercher un emploi d'ATER dans une autre université.